

BARÈME D'HONORAIRES TRANSACTION

[Arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière - NOR : ECOC2138946A - JO du 4 février 2022]

Tranches (sur le prix net vendeur)	Honoraires TTC*
Prix inférieur à 20 000 €	3 500,00 €
Prix supérieur à 20 000 €	MAX 6% TTC du prix

^{*} Honoraires calculées sur le prix net vendeur. Commission à la charge du vendeur ou de l'acquéreur.

N.B. Tous nos prix affichés dans notre vitrine pour les publicités des biens ou dans les publicités numériques, tels que sur l'internet, incluent nos frais d'agence (FAI) à la charge du vendeur ou de l'acquéreur.

CHRISMA IMMO sarl 10 Boulevard Corniche d'Or 06590 Théoule-sur-Mer (siège sociale)

tél: 09 81 61 73 14 mail: contact@chrisma.com

SIRET : 33901676800048

Carte Transactions: 0605 2020 000 045 393 délivrée par CCI NICE assurée en RCP par Allianz Active Pro n° 55555954